

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un lieu d'orientation dédié aux entreprises économiquement impactées par le défaut d'enneigement

Le préfet des Hautes-Alpes a animé le vendredi 5 février, pour la deuxième fois depuis le début de la saison hivernale, la cellule « manque de neige » afin d'apprécier les conséquences du défaut d'enneigement de ce début d'année, **en matière économique et en matière d'emploi**.

Participaient à cette réunion le Conseil départemental, l'association nationale des maires de stations de montagne, le syndicat domaines skiabiles de France, l'agence départementale pour le développement économique et touristique des Hautes-Alpes, la CCI des Hautes-Alpes, l'URSSAF, l'Unité départementale de la DIRECCTE, la Banque de France, la Direction Départementale des Territoires, la délégation départementale de Pôle Emploi et le SDIS 05.

Les précipitations neigeuses de janvier n'ont pas, à elles seules, permis d'effacer les conséquences de l'absence d'enneigement du début de saison. Même si le département présente des disparités selon la localisation des stations, la situation économique des entreprises concernées par le tourisme d'hiver reste donc fragile.

Afin de répondre aux difficultés que pourraient rencontrer les entreprises concernées, **la CCI des Hautes-Alpes** jouera **un rôle d'orientation** pour tous **les opérateurs économiques impactés significativement par le manque de neige** (moniteurs de ski, loueurs de matériels de ski à titre principal, domaines skiabiles, hôteliers - restaurateurs, etc).

En fonction de la gravité de la situation économique, l'entreprise pourra être orientée vers les services financiers compétents (DDFIP, URSSAF, RSI) qui examineront sa situation et les possibilités de report des cotisations sociales et charges fiscales. Les conseillers de la CCI seront à leur écoute et les accompagneront dans toutes leurs démarches auprès des différents partenaires.

Contact à la CCI : 04 92 56 56 05 – guichetunique.neige@hautes-alpes.cci.fr

D'autre part, Pôle Emploi conduira, dès le milieu de la saison, une **action spécifique auprès des saisonniers** : ces derniers peuvent d'ores et déjà s'adresser à l'agence Pôle Emploi la plus proche pour un **accompagnement individuel**.

Sur le moyen terme, **une réflexion globale** est engagée avec l'ensemble des acteurs socio-économiques sur la **sécurisation et la consolidation du tourisme d'hiver** dans les Hautes-Alpes.